

Marché : Étude de faisabilité pour un financement budgétaire de programme (FB-PR) en appui à la gouvernance climatique et à la gestion des risques d'inondation au Cameroun

Référence : CLN-2026-0245

Maître d'ouvrage : Agence Française de Développement

Je soussigné(e),....., agissant en qualité de.....et dûment habilité(e) à représenter le bureau d'études [raison sociale], déclare sur l'honneur que :

1. Le bureau d'études que je représente est indépendant de toute personne physique ou morale susceptible de créer une situation de conflit d'intérêts dans le cadre du présent marché.
2. Le bureau d'études n'a participé ni directement ni indirectement à la préparation des termes de référence, des spécifications techniques ou de tout autre document de consultation susceptible de lui conférer un avantage indu dans la présente procédure, sauf disposition expressément autorisée par le Maître d'ouvrage et les règles de l'Agence Française de Développement (AFD).
3. Le bureau d'études ne se trouve dans aucune situation pouvant compromettre son impartialité et son indépendance dans l'exécution des prestations objet du marché.
4. Aucun lien financier, commercial, familial ou professionnel n'existe entre le bureau d'études, ses dirigeants, experts proposés ou sous-traitants et les personnes impliquées dans l'évaluation des offres ou dans la prise de décision relative à l'attribution du marché, susceptible de créer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.
5. Le bureau d'études a la responsabilité de s'assurer que la composition du groupement (y compris les sous-traitants) ou l'offre remise ne présente pas d'incompatibilité ou de conflits d'intérêts, sous peine de voir sa candidature ou son offre écartée par l'acheteur. Notamment dans l'hypothèse où, antérieurement ou postérieurement à l'offre remise, le candidat exercerait ou soumissionnerait pour un marché public de l'AFD ou EF, le candidat rédigera une note explicitant les dispositions qu'il met en place pour prévenir tout potentiel conflit d'intérêts suivant la nature des missions exercées dont il explicitera la nature

6. Le bureau d'études s'engage à informer immédiatement l'AFD de toute situation de conflit d'intérêts qui surviendrait ou serait découverte au cours de la procédure de sélection ou de l'exécution du contrat.